

1

(N° 286.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1838.

Proposition de loi relative à la sortie des tulles.

Par modification à la loi du 7 avril 1838 (*Bulletin officiel, n° 46*), le droit de sortie sur les tulles est fixé à un quart pour cent de la valeur.

F.-A. VERDUSSEN.
MAST DE VRIES.
ZOUDE.
HENRI DE BROUCKERE.
B. DU BUS.